



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères : portugais, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Isabelle LEITE TEIXEIRA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de VERSAILLES

Secrétaire général

M. Fernando AMORIM
Professeur agrégé

Académie d' AMIENS

Membres du jury

Mme Maria De Lus BEAUSSART
Professeure certifiée

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Janaina DE ANDRADE FRANCA
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Mario GOMES
Professeur agrégé

Académie de NORMANDIE

M. Nuno PAIVA SANTOS
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Mme Célia Maria PIRES PEREIRA
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Lionel SOARES
Professeur certifié

Académie d' ORLEANS-TOURS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINÉAU